

Précisions sur certaines exigences d'admissibilité

Programme Éthi_C

Chercheuse principale ou chercheur principal	
A. Formation en éthique	<p>Avoir une formation universitaire axée principalement sur l'éthique de la recherche avec des humains qui est suffisante pour assurer la direction scientifique du projet¹ et qui découle d'une situation ci-dessous (ou d'une combinaison):</p> <ul style="list-style-type: none"> • une maîtrise (ou 45 crédits de niveau maîtrise); • un doctorat ou un postdoctorat ou; • tout autre niveau équivalent qui démontre une formation suffisante en éthique de la recherche avec des humains. <p><i>Une formation axée uniquement sur l'éthique animale, l'éthique clinique (médicale), la philosophie, la déontologie ou l'enseignement de l'« Éthique et culture religieuse » ne répond pas aux exigences du programme Éthi_C.</i></p>
B. Expérience en éthique	<p>Avoir une expérience en éthique de la recherche avec des humains qui est suffisante pour assurer la direction scientifique du projet¹ et qui découle d'une situation ci-dessous (ou d'une combinaison) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • assumer la présidence ou la vice-présidence d'un comité d'éthique de la recherche avec des humains pendant au moins 2 ans; • siéger à titre de membre spécialisé en éthique sur un comité d'éthique de la recherche avec des humains pendant au moins 3 ans; • occuper un emploi visant à conseiller un comité d'éthique de la recherche avec des humains (ex : coordonnatrice, coordonnateur, conseillère ou conseiller à l'éthique) pendant au moins 3 ans; • enseigner durant au moins 2 sessions un cours universitaire ou collégial en éthique de la recherche avec des humains; • publier des articles révisés par les pairs en éthique de la recherche avec des humains à au moins 3 reprises; • participer étroitement à l'élaboration d'une norme d'envergure nationale en éthique de la recherche avec des humains; • toute autre expérience équivalente qui démontre une expérience suffisante en éthique de la recherche avec des humains.
C. Formation et expérience en éthique	<p>Avoir une formation (section A) et une expérience (section B) qui, lorsque combinées, sont suffisantes pour assurer la direction scientifique du projet. Cette situation vise les personnes qui répondent partiellement aux exigences des sections A et B.</p>
Cochercheuse ou cochercheur	
D. Formation et/ou expérience pertinente en regard du projet soumis	<p>Avoir une formation et/ou une expérience qui sont suffisantes pour contribuer de façon significative au projet ou apporter une expertise spécifique au projet². Cette formation ou cette expérience ne sont pas nécessairement en éthique de la recherche avec des êtres humains.</p>

¹ Selon les [Règles générales communes](#), il s'agit de la « Personne assurant la direction scientifique du projet ».

² Selon les [Règles générales communes](#), cette personne « contribue de façon significative ou apporte une expertise spécifique au projet ».